

Délibération n° 2025_016

Budget primitif 2025 – Budget Communal

En exercice 11
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt -cinq
le 14 avril à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME DELUCHE, MM. BONNAUD, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD.

ABSENT : MME CIBERT (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. LEURS.

Mme DELUCHE Joëlle a été élue secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2025- BUDGET COMMUNAL

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2025 avant le 15 avril 2025

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2025 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 827 784.90 euros
Recettes 827 784.90 euros

Section d'investissement

Dépenses 422 450.54 euros
Recettes 422 450.54 euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 15 avril 2025
Le Maire
Serge NOUGIER

